UBA AFRICASH

Fiche Produit destinée à la clientèle

Décembre 2023

UBA Congo Retail Banking





Contexte

Africash est un produit de transfert d'argent exclusif à UBA lancé en avril 2009. Il est disponible dans les agences et les sites des sous-agents de UBA à travers l'Afrique.

Africash a été conçu pour tirer parti de la portée et des canaux de UBA en tant que banque dominante émergente en Afrique et dans les différentes zones économiques afin de faciliter le transfert d'argent local et international sur une seule plateforme.

Avantages pour la Banque

- Accès à un volume important de dépôts flottants à partir des divers emplacements
- Augmentation des revenus provenant des commissions de transfert et des gains de change.
- Accroissement du nombre d'opérations que les clients font avec la banque
- Opportunités de vente croisée d'autres produits de UBA à des nouveaux clients et existants.



C'est quoi Africash?

Africash est un produit de transfert d'argent rapide, sécurisé et fiable qui permet d'envoyer et de recevoir de l'argent à travers les 20 pays africains où UBA est implantée. Les services Africash sont disponibles en espèces et en transfert sur les comptes.

Qui peut faire Africash?

Africash est destiné aux clients et non clients UBA désirant envoyer et recevoir de l'argent venant de leurs proches à meilleurs prix.

Quels sont les services Africash?

Services	Descriptions	
Cash to Cash	Le transfert en espèces entre l'expéditeur et le bénéficiaire.	
Cash to Account	L'expéditeur envoie les fonds en espèces sur le compte bancaire UBA du bénéficiaire.	
Account to Cash	L'expéditeur envoie les fonds depuis son compte bancaire UBA et le bénéficiaire les reçoit en espèces.	
Account to Account	Les fonds sont envoyés depuis le compte de l'expéditeur vers celui du bénéficiaire.	



Envoyez et recevez de l'argent à travers l'Afrique*

- Pratique
- Instantané
- Fiable

^{*}Service disponible dans les 20 pays où la banque est présente.



Caractéristiques de Africash



Voici les avantages à utiliser Africash pour vos transferts d'argent :

- **Pratique:** les fonds peuvent être envoyés et reçus dans n'importe quelle agence de UBA ou site de sous-agent à travers l'Afrique.
- **Disponibilité**: large réseau de distribution en Afrique. Le transfert via Africash est disponible instantanément soit en espèces auprès d'un guichet UBA ou par crédit direct dans le compte UBA du bénéficiaire.
- Rapidité: les fonds sont instantanément disponibles en cash.
- **Sécurisé**: une référence unique et un code unique, qui permet au bénéficiaire d'effectuer son retrait dans n'importe quelle agence du réseau UBA.
- **Non-restrictif**: Le produit est disponible pour tous les clients, titulaires ou non d'un compte chez UBA.
- Modification, remboursement ou annulation: le client peut demander la modification, le remboursement ou l'annulation des transactions impayées.



Le réseau Africash

AfriCash est un service de transfert d'argent rapide, sécurisé et fiable qui permet d'envoyer et de recevoir des fonds à travers plus de 1 000 agences UBA réparties dans 20 pays africains à savoir:

- 1. Benin
- 2. Burkina Faso
- 3. Cameroun
- 4. Tchad
- 5. Congo
- 6. RD Congo
- 7. Côte d'Ivoire
- 8. Gabon
- 9. Ghana
- 10. Guinée

- 11. Kenya
- 12. Libéria
- 13. Mozambique
- 14. Mali
- 15. Nigéria
- 16. Sénégal
- 17. Sierra Leone
- 18. Tanzanie
- 19. Ouganda
- 20. Zambie





Africash: Comment ça marche?



L'envoi d'argent

L'expéditeur se rend dans l'agence UBA qui lui convient, rempli le bordereau d'envoi (voir annexe) et le présente en joignant la copie de sa pièce d'identité en cours de validité au caissier. Les charges du transfert sont communiquées au client ainsi que le montant en devise que le bénéficiaire va recevoir. Après l'exécution du transfert, un reçu d'envoi (voir en annexe) est généré en deux exemplaires sur lesquels le caissier et le client apposent leurs signatures. Le client communique le code PIN et le numéro de référence de la transaction à son bénéficiaire.

- Pour le Nigéria, le transfert est disponible uniquement dans le compte du client en dollar.
- Pour le reste des pays, le transfert est disponible instantanément soit en espèces auprès d'un guichet UBA, soit par le crédit dans le compte UBA du bénéficiaire.

Le bénéficiaire se rend dans l'agence UBA qui lui convient, rempli le bordereau de retrait (voir annexe) et le présente au caissier accompagné de sa pièce d'identité en cours de validité. Le caissier vérifie les informations du bénéficiaire, de l'expéditeur et le montant à percevoir dans le système, ainsi que l'identité du client sur sa pièce. Si les informations sont correctes, le caissier procède au paiement et le système génère un reçu de paiement en deux exemplaires sur lesquels caissier et client apposent leurs signatures. Dans le cas contraire, le caissier notifie dans le système le changement et demande au bénéficiaire de contacter son expéditeur pour modifier les informations.

Le retrait d'argent

Conditions et Tarifs

Conditions requises

- Avoir une pièce d'identité en cours e validité (Passeport international, carte de séjour, CNI, Passeport, Permis de conduire CEMAC ou NIU)
- Remplir le bordereau d'envoi/ de paiement
- Signer sur le reçu d'envoi/ de paiement

Tarifs

Les frais HT de Africash sont fixes et s'élèvent à 1% du montant envoyé. A ce taux s'ajoute:

- Les commissions de la BEAC de 0,5% du montant envoyé
- La TTF qui correspondant au 1,5% du montant envoyé (Transferts hors CEMAC
- La RTE qui correspond à 1% du montant envoyé
- La TVA de **18,9%** des frais HT

FAQ Africash



Questions	Réponses
Quelle est ma limite mensuelle d'envoi ?	D'après la réglementation en vigueur, les envois hors CEMAC sont plafonnés à 1 million par utilisateur et par mois. Cependant, les transactions intra-CEMAC
Quelle est ma limite mensuelle de réception	Il n'y a pas de limite mensuelle en terme de réception de fonds pour le bénéficiaire se trouvant au Congo ou dans la zone CEMAC. Cependant, au delà de 5 millions, toute réception doit être justifiée.
Quelle est la limite mensuelle pour mon bénéficiaire se trouvant hors de la zone CEMAC ?	Les bénéficiaires hors CEMAC recevant des fonds en provenance du Congo sont plafonnés à 1 million le mois.
Est-il possible d'annuler un envoi déjà effectué ?	Oui, un envoi effectué et qui n'est pas encore payé peut être annulé à la demande de l'expéditeur.
L'envoi annulé est-il remboursé avec frais ?	Oui, le montant envoyé est remboursé avec les frais TTC.
Est-il possible de modifier un envoi déjà effectué ?	Oui, les informations (noms et prénoms) du bénéficiaire peuvent être modifiées à la demande de l'expéditeur
Est-il possible de modifier le prix ou le pays de destination après l'envoi ?	Non, les seules informations modifiables sont le/s nom(s) et prénom(s) du bénéficiaire
Pourrais-je percevoir les fonds si mon nom est mal écrit ?	Non, les informations saisies sur la plateforme doivent correspondre à celles sur la pièce d'identité du bénéficiaire
Est-il possible de changer de bénéficiaire sur envoi déjà effectué?	Oui, c'est possible
Est-il possible de modifier les informations du bénéficiaire sur un envoi déjà effectué ?	Oui, c'est possible. Cependant, vous ne pouvez modifier que les champs portant sur son nom (nom de famille, prénom)
Qui peut demander une annulation ou un changements de nom ?	Les annulations, changements de noms ou du bénéficiaire sont effectués à la demande de l'expéditeur.

Thank You



